

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même vœu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

Le Maire, Karine ROBERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même voeu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

Le Maire, Karine ROBERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même vœu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

.....

Le Maire, Karine ROBERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même vœu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

.....

Le Maire, Karine ROBERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même vœu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

Le Maire, Karine ROBERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même voeu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

Le Maire, Karine ROBERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021 – 19 H 00 à la mairie

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, BLACHERE Benjamin, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR :

1/ Création d'un emploi permanent filière administrative des communes de moins de 1000 habitants

Suite à la restructuration des postes de la filière administrative, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de créer un emploi à temps complet (35H00), de catégorie A filière administrative des communes de moins de 1000 habitants et de supprimer celui de la même filière et catégorie à temps non complet (17H30).

Départ de Madame PONTAL Stéphanie à 19H33 et qui donne procuration à Madame ROBERT Karine

2/ Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC-ZRR)

L'agent d'entretien recruté au 1^{er} novembre 2020 via le dispositif Pôle Emploi n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le conseil municipal décide à 14 voix pour d'embaucher un nouvel agent d'entretien à raison de 27 heures 28/semaine et ce pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2021. Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 80 % du salaire brut de l'agent.

3/ Cession d'un terrain bâti et non bâti

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre de mettre en vente un tènement bâti et non bâti appartenant à la commune, situé route du Gerbier de Jonc et constitué de deux appartements dont un est loué actuellement et d'un local vide, cadastré AB 346 et d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 806 et ce pour un montant de 230 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, après l'avis du service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire dont la commune dépend et de l'estimation demandé auprès de l'agence immobilière IAD France (les honoraires de l'agence s'élèvent à 6% du prix de vente).

4/ Choix du prestataire concernant la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (mairie)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant les travaux de rénovation énergétique (changement des porte fenêtres) de la mairie de Meyras, sollicités auprès de plusieurs prestataires et rappelle que des dossiers de demandes de subventions ont été déposées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention de choisir le devis le moins disant d'Espace agencement pour un montant de 17 261,67 € HT soit 20 714,00 € TTC.

5/ Choix du prestataire concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant l'aménagement du cheminement piétonnier Pont de Veyrières sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de choisir le devis le moins disant de la société SATP pour un montant de 43 307,00 € HT soit 51 968,40 € TTC.

6/ Choix du prestataire concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud

Madame le Maire expose au conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15/06/20221 afin d'examiner les différents devis reçus concernant le relevé topographique de l'aménagement de la zone Sud, sollicités auprès de plusieurs prestataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de choisir le devis le moins disant de Bruno SCIABICA, géomètre-topographe pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC

Informations diverses :

Monsieur Armand Badia a informé l'équipe municipale, par mail en date du 18 août 2021, de son souhait d'être un élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Madame Myriam Sarrasin qui a exprimé le même voeu en a informé Madame le Maire verbalement à la fin de la séance du conseil municipal du 29/09/2021. Par ailleurs, la lettre de démission de Madame Nathalie Cayreyre, conseillère municipale, a été transmise à la préfecture le 9 juin 2021.

Retour sur les animations estivales

Point sur l'organisation de la castagnade pour le samedi 9 octobre 2021

Synthèse sur la visite des campings

Clocher de l'église : Devis en cours

Informations sur la recherche d'un terrain communal pour mise à disposition d'une plateforme d'équarrissage qui sera financée par la fédération de chasse et l'ACCA de Meyras.

Assainissement collectif du plot : En prévisionnel, début des travaux octobre 2021

Informations sur la réunion politique qui a eu lieu lundi 27 septembre 2021 avec les élus et les parlementaires pour évoquer la problématique de la pénurie de médecins thermaux pour la saison 2022.

Informations sur l'avancée des dossiers en contentieux

Rappel de la soirée « échange autour de la transmission agricole » à l'espace animation mercredi 6 octobre 2021

Rappel à l'équipe municipale de la visite de l'usine hydroélectrique et du barrage de pont de Veyrières le samedi 16 octobre 2021.

CDC :

- Rappel sur la journée de sensibilisation du vélo à assistance électrique organisée par la CDC au site thermal le 22 octobre après midi ;
- Recrutement d'un conseiller numérique qui fera de l'itinérance au sein des communes en fonction des besoins ;
- Enquête publique PLUI prévue du 15 novembre au 17 décembre 2021 ;
- Modification du zonage des OM (ordures ménagères) : Suite à un grand travail de regroupement, (excepté le quartier Peytier qui est en zone 1 (soit 10%), la commune qui est actuellement en zone 4 (13%) passera en zone 3 (12%) au 1^{er} janvier 2022.

SITHERE :

- Avant la saison 2022 : création de 2 cabinets médicaux dans l'enceinte thermale et la création de 4 bassins de Kneipp

La séance est close à 21 H00

Le Maire, Karine ROBERT